

Rapport et proposition du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de 1903, pour être transmis à l'Assemblée fédérale

Autor(en): Arx, Casimir von / Murset

Objektyp: Article

Zeitschrift: Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux

Band (Jahr): - (1903)

PDF erstellt am: 16.08.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-676204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport et proposition

du

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux
au Conseil fédéral concernant le rapport de la
Direction générale sur la gestion et les comptes
des chemins de fer fédéraux de 1903, pour être
transmis à l'Assemblée fédérale.

(Du 29 avril 1904.)

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

Conformément à l'art. 17, chiffre 3, de la loi fédérale du 15 octobre 1897, concernant l'acquisition et l'exploitation de chemins de fer pour le compte de la Confédération ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux, la Direction générale nous a présenté les comptes annuels des chemins de fer fédéraux établis par elle, ainsi que son rapport de gestion pour 1903. Après avoir procédé à l'examen de ces projets, nous avons l'honneur de vous les soumettre, sans autres observations, en vous priant de les transmettre à l'Assemblée fédérale.

Nous référant à l'exposé détaillé que renferme le rapport de la Direction générale, nous prenons la liberté de vous prier de bien vouloir

proposer

à l'Assemblée fédérale les résolutions suivantes :

1. Les comptes pour 1903 et le bilan au 31 décembre 1903 de l'*Administration des chemins de fer fédéraux* sont approuvés.

2. Après déduction de la quote d'amortissement légal, les sommes suivantes seront prélevées sur le solde du compte de profits et pertes se montant à fr. 1,030,681. 99:
 - a. fr. 280,000 comme première annuité des dépenses à amortir pour l'extension et l'agrandissement de gares;
 - b. gratification au personnel des anciens chemins de fer Jura-Simplon, Central-Suisse et Union-Suisse pour les 4 premiers mois de 1903, environ fr. 250,000.
3. Le solde du compte de profits et pertes sera, après déduction de ces sommes, porté en compte nouveau.
4. La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux est approuvée.

Veillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 29 avril 1904.

Au nom du Conseil d'administration
des chemins de fer fédéraux,

Le président:

Casimir von Arx.

Le secrétaire:

Murset.